



P M E	COTATION GENERALE PROPOSEE			Auto diagnostic du dirigeant	Avis du CIP lors du rendez- vous du jeudi de la prévention
	Pré- occupant	Grave	Très grave		
<b>RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT (sans élément chiffré)</b>					
<b>1 - Relations avec les banquiers : souvent 1<sup>er</sup> révélateur</b>					
- Appels journaliers pour faire le point avant d'accepter de payer les chèques qui se présentent	x				
- Refus de payer les échéances (traites)		x			
- Refus de payer les chèques		x			
- <b>Suppression des concours bancaires Détonateur</b> (Voir page 11)			x		
<b>2 - Relations avec les salariés</b>					
- Règlements salaires en retard si répétitifs	x				
- Démission de salariés « clés » pouvant s'expliquer par une perte de confiance		x			
- Fort absentéisme	x				
<b>3 - Relations avec les clients</b>					
- Retard dans les livraisons des clients	x				
- Augmentation du délai moyen de règlements des clients ou du nombre de litiges traduisant <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit la <b>mauvaise qualité du travail</b></li> <li>• ou la <b>mauvaise qualité du poste clients</b></li> </ul>	x*	x*			
- Annulation anormale de commandes	x*	x*			
- <b>Perte de clients importants</b>		x*	x*		
<p>➤ <b>Commentaires : n°1 « Relations avec les banquiers »</b></p> <p><b>Analyse à faire</b> : ces problèmes de trésorerie résultent-ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de « <b>réels problèmes</b> » dans l'entreprise</li> <li>- d'une <b>simple désorganisation</b> : (absence de suivi journalier de la trésorerie, mauvais recouvrement des créances clients...)</li> <li>- d'une <b>mauvaise structure financière du bilan</b> qui peut entraîner une « frilosité » du banquier.</li> </ul>					

x\* En fonction du nombre et des montants



P M E	COTATION GENERALE PROPOSEE			Auto diagnostic du dirigeant	Avis du CIP lors du rendez-vous du jeudi de la prévention
	Pré-occupant	Grave	Très grave		
<b>4 - Relations avec les fournisseurs</b>					
- Allongement des délais de règlement	x				
- Suppression des délais de règlement		x			
- Refus de livraison			x		
- Exercice du droit de revendication (clause de réserve de propriété)			x		
- Injonction de payer	x				
. Si répétitif		x			
- Assignations pour créances non contestées		x*	x*		
<b>5 - Relations avec le Trésor Public (Administration Fiscale) et les Organismes Sociaux dits créanciers privilégiés</b>					
- Non dépôt des déclarations		x			
- Inexactitude dans les bases de cotisations sociales et/ou de TVA		x			
- Non règlement des cotisations ou de la TVA		x			
. Si répétitif			x		
- Non paiement des précomptes		x			
- Inscription de privilèges URSSAF/Trésor	x*	x*	x*		
- Avis à tiers détenteur		x*	x*		
- Redressements significatifs suite à contrôles	x*	x*			
- Assignation en redressement judiciaire devant le Tribunal de Commerce			x		
<b>6 - Procès importants</b>					
- Prud'hommes (selon possibilité de perte)	x	x			
- Clients / Fournisseurs	x	x			
- Dénonciation du bail avec offre de renouvellement à des conditions financières impossibles			x		
<b>7 - Cotations diverses</b>					
- Cotation Banque de France	x	x	x		
- Assurances crédit (Coface, SFAC)	x	x	x		
- Cotation renseignements commerciaux (DUN, Groupe Coface, bil...)	x	x	x		
<b>8 - Relations avec les Conseils extérieurs et autres</b>					
- Experts-comptables . suspension des travaux du fait du non règlement des honoraires		x			

\* en fonction du nombre et des montants

P M E	COTATION GENERALE PROPOSEE			Auto diagnostic du dirigeant	Avis du CIP lors du rendez-vous du jeudi de la prévention
	Pré-occupant	Grave	Très grave		
<b>9 – Procédures d’alertes « Existantes »</b>					
- <i>Commissaire aux comptes</i> (Cf. fiche 2.11 <a href="http://www.entrepriseprevention.com">www.entrepriseprevention.com</a> ) • procédure d’alerte : apprécier le niveau		x	x		
- <i>Comité d’entreprise</i> (Cf. fiche 2.12 <a href="http://www.entrepriseprevention.com">www.entrepriseprevention.com</a> ) • procédure d’alerte : voir les conclusions du rapport		x	x		
- <i>Tribunal de commerce</i> (Cf. 2.10 <a href="http://www.entrepriseprevention.com">www.entrepriseprevention.com</a> ) • Convocation par le Président du Tribunal de Commerce. Art.611.2 : selon problèmes		x	x		
<b>10 – Quelques éléments chiffrés « en complément »</b>					
<b>➔ Analyse de la structure du bilan</b>					
Quelques exemples :					
- Les <b>dettes à moins d’un an</b> sont supérieures aux stocks et valeurs réalisables et disponibles à moins d’un an (clients principalement)	x				
- Augmentation des stocks non justifiée par un développement de l’activité, traduisant l’existence de stocks morts ➔ Si déstockage possible ➔ Si pertes potentielles	x	x			
<b>➔ Divers</b>					
- Baisse <u>significative</u> des marges		x			
- Retards <u>significatifs</u> dans la comptabilité – Absence de visibilité		x			
- Non dépôt des comptes annuels au greffe du Tribunal de Commerce	x				
<b>TOTAUX</b>					

**ORIENTATION  
DU DOSSIER**

**Majorité de  
PREOCCUPANT**

Rendez-vous avec le C.I.P  
- écoute  
- information  
- orientation  
**Pour un entretien**  
gratuit et confidentiel  
de plus d’une heure

**Majorité de  
GRAVE**

Rendez-vous avec le  
Président du Tribunal  
de Commerce pour  
procédures amiables  
**Pour demande d’un**  
mandat ad hoc sur  
requête

**Majorité de  
TRES GRAVE**

Etablissement de la  
DCP et dépôt au greffe  
pour procédures  
collectives auprès du  
Tribunal de Commerce  
**Pour dépôt DE LA**  
déclaration de cessation  
des paiements